

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUN 2023
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : Mesdames et Messieurs BAYLET-ZACCARI-LATXAGUE-BARTHE-GAUSSET-LANNEBERE-REMAZEILLES-ERRECALDE-STUTZMANN-LACOMBE-FLAMENT-URRACA-MIRAILH

Absents ayant donné pouvoir :

MME DABBADIE : Pouvoir donné à M. BAYLET
M. SCHNEYDER : Pouvoir donné à M. GAUSSET
MME AMELIN : Pouvoir donné à M. LANNEBERE
M. RECARTE : Pouvoir donné à MME BARTHE

Absents excusés :

Date de convocation : 13.06.2023
Secrétaire de séance : M. LATXAGUE

ORDRE DU JOUR :

	OBJET	Décision	DR/R	I	
	Désignation du secrétaire de séance				
DCM 2023/06/002	Approbation du procès-verbal de la séance du 15.05.2023	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2023/06/003	Approbation du procès-verbal de la séance du 9.06.2023	Délibération	R		J. BAYLET
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2023/06/004	Budget Communal – Décision modificative n°1	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2023/06/005	Emploi – Créations d’emplois non permanents – Renouvellement de contrats	Délibération	R		J. BAYLET
	Archives municipales				J.BAYLET
COMMUNAUTE DE COMMUNES					
	Schéma Cyclable				J. BAYLET
AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE					
	Demande de subvention Ecole				E. ZACCARI
	Projet Pédagogique estival ACM				E.ZACCARI
	Plan Canicule				E. ZACCARI
VOIRIE					
	Chemin de Rapetout				A. LATXAGUE
VIE ASSOCIATIVE					
	Journal Municipal				F. BARTHE
	Fêtes d’Eté				F. BARTHE
BÂTIMENTS					
	Projet de Graff façade sud garderie et cantine				J.BAYLET

■ **Désignation du secrétaire de séance : M. Latxague a été désigné secrétaire de séance**

DCM 2023/05/002 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15.05.2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2023 a été approuvé à l’unanimité.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2023/05/003 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9.06.2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal exceptionnelle du 09 juin 2023 a été approuvé à l’unanimité.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUREAU MUNICIPAL

Budget ACM – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que le montant des provisions de l'article 6817 doit être augmenté afin de correspondre aux 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

Décision :

VOTANT : 17 POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2023/05/005 - Emploi – Créations d'emplois non-permanents – Renouvellement de contrats

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'emplois non-permanents à temps non complet de : 5 Adjoints Techniques Territoriaux et 8 Adjoints d'Animation Territoriaux, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal et à l'Accueil Collectif de Mineurs dous Pitchouns pour la période du 01 Juillet 2023 au 29 Février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE À L'UNANIMITÉ DE CREER LES EMPLOIS NON PERMANENTS SUIVANTS :

GRADE	COMMUNE	ACM
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL Catégorie C	1 poste = Du 08/07/2023 au 31/12/2023 Missions entretien locaux et matériels 6h / semaine	2 postes = Du 01/09/2023 au 29/02/2024 Missions restauration et entretien locaux 7h58 ce / semaine 2h33 ce / semaine
	2 postes = Du 01/09/2023 au 29/02/2024 Missions entretien locaux et matériels 18h / semaine 18h50 ce /semaine	
ADJOINT ANIMATION TERRITORIAL Catégorie C	1 poste = Du 01/07/2023 au 31/12/2023 Missions surveillance et animation 22h33 ce / semaine	3 postes = Du 08/07/2023 au 31/12/2023 Missions surveillance et animation 12h67 ce / semaine 14h / semaine 12h50 ce / semaine 1 poste = Du 01/09/2023 au 29/02/2024 Missions surveillance et animation 16h83 ce / semaine
	1 poste = Du 08/07/2023 au 31/12/2023 = Missions surveillance et animation 11h33 ce / semaine	
	2 postes = Du 01/09/2023 au 29/02/2024= Missions surveillance et animation 17h17 ce / semaine 5h50 ce / semaine	

pour la période du 01^{er} Juillet 2023 au 29 Février 2024 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal et l'Accueil Collectif de Mineurs dous Pitchouns,

➤ que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions suivantes :

- Pour les Adjoints Techniques Territoriaux : entretien des locaux scolaires et des matériels,

- Pour les Adjointes d'Animation Territoriales : surveillance des enfants et animation dans le service périscolaire, surveillance et animations à l'ACM,
 - que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique Territorial et Adjoint d'Animation Territoriale, emplois de catégorie hiérarchique C,
 - que le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 1^o du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,
 - que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
 - que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Décision :

VOTANT : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Archives municipales

Monsieur le Maire informe que le bâtiment recevant les archives municipales est à saturation. Un classement est en cours par les Archives Départementales.

La Salle des Associations a de nombreux atouts pour accueillir les archives : spacieuse, accessible, au rez-de-chaussée. Néanmoins, des aménagements seront nécessaires pour préserver l'accès au coffre du Comité des Fêtes et au coin cuisine et toilettes. Il faudra également trouver une alternative pour les demandes de mise à disposition d'une salle pour les associations.

Plusieurs pistes sont proposées : l'actuel bâtiment des archives, un des bureaux à l'étage de la Mairie, une salle dans le futur Pôle Santé.

Les deux bureaux de vote pourraient être transférés à la Salle Mosaïque.

Un bilan de fréquentation de la Salle des Associations sera réalisé en attente du retour de la Direction Départementale des Archives.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Schéma Cyclable

Monsieur le Maire informe qu'il a fait envoyer un courrier à la Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx pour demander l'accélération du projet de voie verte, Chemin de Rapetout, suite au déblocage de fonds par l'État pour des projets cyclables.

AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE

Demande de subvention Ecole

Madame Zaccari informe que l'école demande une subvention à la Mairie pour aider un projet d'enseignement pour l'année scolaire 2023-2024 autour de la capoeira, de la musique et du Brésil.

Un intervenant extérieur assurera l'animation. Un retour sera fait pour demander si une salle spécifique sera nécessaire.

Le coût prévisionnel est de 10 800 euros.

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 1 abstention, accorde une subvention de 5 400 euros.

Décision :

VOTANT : 17

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Projet Pédagogique estival ACM

Madame Zaccari informe que l'ACM propose un programme d'activité dense pour l'été 2023, dont un séjour à Capbreton, des rencontres avec Saint Martin de Seignanx et Peyrehorade et la mise en valeur de l'Arboretum.

Plan Canicule

Madame Zaccari annonce que le Plan Canicule a été relancé jusqu'en septembre.

Les membres du CCAS iront à la rencontre des personnes fragiles de la Commune pour sensibiliser aux risques causés par les fortes chaleurs.

VOIRIE

Chemin de Rapetout

Monsieur Latxague informe que des vitesses excessives ont été constatées sur le Chemin de Rapetout, aussi bien sur la partie enrobée que sur celle en gravier, lieu de promenades à pied, à vélo, en famille.

Un arrêté du Maire est pris, limitant la vitesse de l'ensemble du chemin sur le territoire de la Commune à 30 km/h.

Des panneaux annonçant cette limitation de vitesse seront installés pour un montant total de 865 euros.

VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Journal Municipal

Madame Barthe annonce que la distribution des bulletins débutera début juillet. Un bilan de mi-mandat sera prévu pour la prochaine édition.

Fêtes d'été

Madame Barthe informe qu'une demande de matériels a été faite par le Comité des Fêtes à la Mairie afin d'organiser une course de vaches le samedi 12 août ainsi que la tenue d'un Point Repos et d'un soutien aux jeunes par la municipalité.

BÂTIMENTS – SERVICES TECHNIQUES

Projet de graff façade sud garderie et cantine

Monsieur le Maire propose un projet d'habillage de la façade sud du bâtiment garderie/cantine avec un graff. Il informe que trois artistes ont été sollicités. Deux d'entre eux ont répondu favorablement et on fait parvenir des maquettes et des devis qui seront étudiés par le Conseil.

Saint-André-de-Seignanx, le 04 septembre 2023

**Le Maire,
Jean BAYLET**

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.